



GUIDE DU TRI MES DÉCHETS

Les trier c'est bien,
les **réduire** c'est
encore mieux !

Bellegarde-Sainte-Marie, Belleserre, Bretx, Brignemont, Cabanac-Séguenville, Cadours, Caubiac, Cox, Daux, Drudas, Garac, Grenade-sur-Garonne, Lagraulet-Saint-Nicolas, Laréole, Larra, Launac, Le Burgaud, Le Castéra, Le Grès, Menville, Merville, Montaigut-sur-Save, Ondes, Pelleport, Puységur, Saint-Cézert, Saint-Paul-sur-Save, Thil, Vignaux

WWW.HAUTSTOLOSANS.FR

DES IDÉES POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS

- > J'appose un « **STOP PUB** » sur ma boîte aux lettres

- > Je préfère les **produits économes en emballages** :
en vrac, au détail ou à la coupe, les gros conditionnements, les recharges (lessive par exemple), les shampoings et savons solides, ...

- > Je bois l'**eau du robinet**

- > J'utilise des **piles rechargeables**

- > J'achète d'**occasion**

- > Je cherche une **alternative à l'achat** :
 - Je loue
 - J'emprunte
 - Je répare
 - Je troque
 - Je fais moi-même (gâteaux, produits d'entretien et de beauté, potager, ...)

- > Je **donne** ou **vends** ce que je n'utilise plus

- > Je préfère le **durable** au jetable

- > Je fais du **compost**

- > J'adopte une **poule**

- > J'évite le **gaspillage alimentaire**

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

JE NE MÉRITE PAS DE FINIR À LA POUBELLE

30 kg* d'aliments sont jetés chaque année par personne, dont **7kg** qui n'ont pas été déballés !



Quelques astuces pour éviter le gaspillage alimentaire* :

- Je veille aux dates de péremption en magasin comme à la maison
- Je prépare mes menus à l'avance
- Je liste les courses dont j'ai besoin
- Je cuisine les restes
- Je veille à la bonne conservation des aliments

Les dates de péremption, deux types d'indications coexistent :

> La **date de durabilité minimale** (DDM) est une **date indicative**, elle s'applique à des produits de longue conservation (café, lait, jus de fruits, gâteaux secs, boîtes de conserve...), présentant une faible teneur en eau ou stérilisés. Une fois la date passée, la denrée ne présente pas de danger pour la consommation mais peut avoir perdu quelques qualités gustatives. La DDM est précédée de la mention : *À consommer de préférence avant le...*

> La **date limite de consommation** (DLC) est la date après laquelle la consommation d'un produit est **susceptible de présenter un danger pour la santé**. Elle est indiquée sur les produits alimentaires périssables et emballés (viandes, charcuteries, plats cuisinés réfrigérés, yaourts, ...). Une DLC est indiquée par la mention : *À consommer jusqu'au...*

ET AU JARDIN ?

Bien choisir ce que nous plantons permet de réduire le volume de nos déchets de jardin.

Les arbres et arbustes

On privilégie les essences qui poussent moins vite ou moins haut telles que l'abélia, le chêne vert, l'azalée, le houx, le fusain du Japon etc. On évite les haies de thuya, cyprès ou laurier qui vont générer des tailles importantes et des déchets difficilement compostables.

Le gazon

On le préfère rustique. Le tondre à 5 cm avec une tondeuse recycleuse (mulching) qui va couper très finement l'herbe qu'on laissera sur place pour nourrir le sol.

Donner une seconde vie à nos déchets verts

Composter, broyer ou pailler le sol : 3 gestes pour rendre à la nature ce qu'elle nous a donné.

LE SAVIEZ-VOUS ?

BROYER

La Communauté de communes met à disposition des communes du territoire un broyeur de déchets verts. Le broyat obtenu est notamment utilisé par les communes pour protéger les parterres de fleurs et ainsi limiter l'arrosage.

COMPOSTER

La Communauté de communes installe des sites de compostage dans les cantines scolaires, crèches, cimetières, jardins partagés et jardins publics, et soutient tous ceux qui souhaitent se lancer dans le compostage (formation, accompagnement, suivi, conseils etc.)



05 61 82 63 74
 compostage@hautstolosans.fr
 www.hautstolosans.fr/compostage



LONGUE VIE AUX OBJETS

Fabriquer un objet a un impact environnemental fort :

la fabrication d'un réfrigérateur nécessite 31 fois son poids en matières premières, la production d'un kilo de coton pour nos jeans, consomme 5 000 à 25 000 litres d'eau.

On peut limiter cet impact en prolongeant la durée de vie de nos objets :

- **entretenir** :

le détartrage régulier (cafetière, bouilloire, machine à laver, ...), ne pas laver systématiquement les vêtements après les avoir portés qu'une seule fois prolonge leur durée de vie.

- **réparer** :

soi-même (tutos sur internet (<https://longuevieauxobjets.gouv.fr/entretenir-reparer/tutos-reparation>, repair'cafés ou cafés'Bricole) ou par des professionnels (trouver un réparateur près de chez soi : www.reparateurs.artisanat.fr)

- **customiser, transformer** :

il existe des tutos pour transformer un jean en sac à main, une passoire en abat-jour ou encore des couverts en porte-manteaux. Il suffit parfois d'un coup de peinture sur un meuble un peu défraîchi pour lui redonner vie !

- **vendre** :

via des applications ou des sites internet spécialisés, des vide-greniers, brocantes, bourses aux vêtements ou aux jouets.

- **donner** :

à une recyclerie / ressourcerie, à une association, ou entre particuliers.



QU'EST-CE QU'UNE RECYCLERIE ?

C'est une structure qui collecte, répare et/ou réemploie des objets pour les revendre et favoriser l'économie circulaire. Il existe des recycleries pour les meubles, les jouets, les vélos et même pour les matériaux de construction.

J'AGIS, JE TRIE, J'OFFRE UNE NOUVELLE VIE !



Un jour peut-être, par magie, nos déchets s'auto-détruiront...
Mais en attendant ce jour, il existe des solutions pour trier et recycler
à peu près tout ce que nous jetons.

“

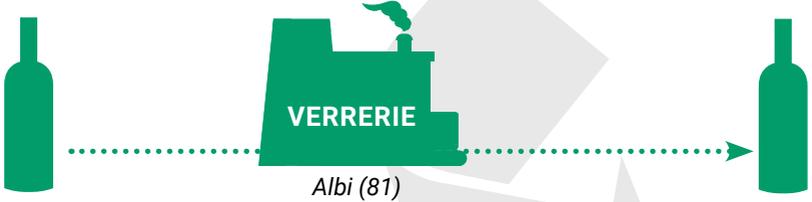
RECYCLER POUR (NOUS) PRÉSERVER :

Le recyclage permet de fabriquer de nouveaux produits
en économisant les ressources naturelles et en
consommant moins d'énergie.

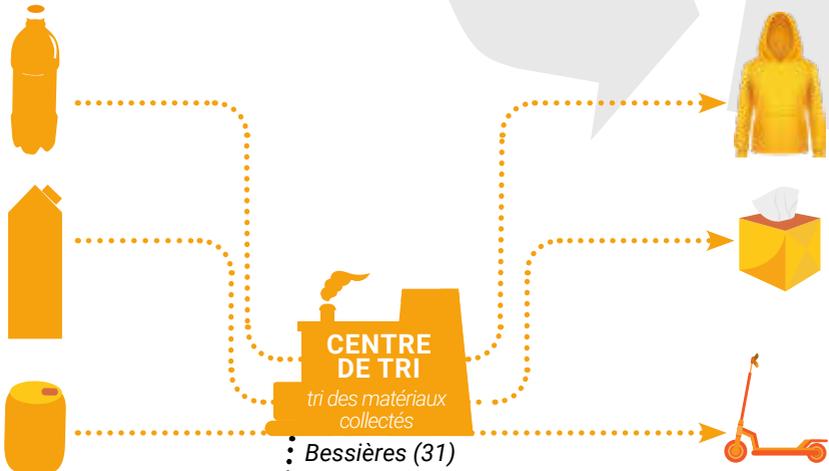
”

QUE DEVIENNENT-ILS ?

EMBALLAGES VERRE



EMBALLAGES ET PAPIERS



ORDURES MENAGÈRES



LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte des déchets est effectuée en porte à porte (bacs individuels) et/ou en points d'apports volontaires (bacs collectifs ou bornes de collecte) par les agents de la Communauté de communes.

Le verre est collecté dans des points d'apports volontaires (bornes) par un prestataire.

Le type de conteneur (individuel ou collectif) proposé aux habitants selon qu'ils résident en zone rurale, urbaine, lotissement ou résidence est défini par le schéma de collecte intercommunal.



**Trouver le point
d'apport volontaire
le plus proche**

[www.hautstolosans.fr/
collecte-des-dechets](http://www.hautstolosans.fr/collecte-des-dechets)



AUTRES SERVICES DE COLLECTE

“ Je n'ai pas pu
les revendre,
les donner, les
amener à la
déchèterie ? ”

La Communauté de communes propose :

> Un service payant de location de bennes pour les encombrants, gravats et déchets verts en quantité importante.

Pour connaître les tarifs et disponibilités :
www.hautstolosans.fr/location-bennes

> Une collecte mensuelle en porte-à-porte gratuite des gros encombrants (canapé, armoire, matelas, ...).

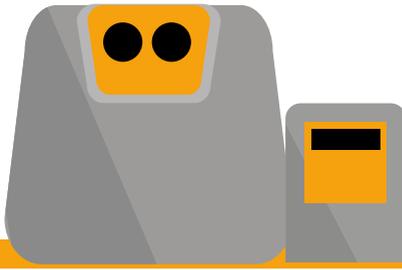
Inscription au 05 61 82 63 74.

FINANCEMENT DU SERVICE

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est la principale source de financement du service de collecte et de traitement des déchets.

Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB) l'est aussi à la TEOM.

La taxe apparaît sur le même avis d'imposition que celui relatif à la taxe foncière.

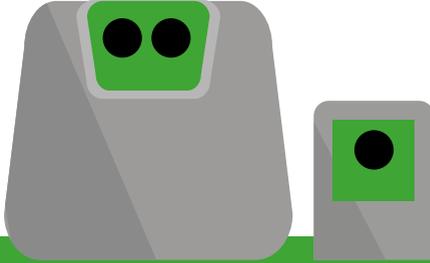


Bornes de collecte



Bac individuel

Bac collectif



Bornes de collecte

Bornes
de collecteBac
individuelBac
collectif

JE DISPOSE D'UN BAC INDIVIDUEL

Chaque année, en décembre, le calendrier de collecte est déposé dans ma boîte aux lettres.

Je peux aussi le télécharger sur www.hautstolosans.fr/collecte-des-dechets



- Je sors mes bacs la veille du jour de collecte (le soir)
- Je dépose mes bacs sur le trottoir et non sur la chaussée, de façon visible mais sans gêner le passage des piétons
- Je rentre mes bacs après la collecte
- Je les nettoie régulièrement

X JE NE DÉPOSE AUCUN DÉCHET AU SOL

Déposer des déchets, sacs poubelles et cartons, au pied des bacs ou des bornes de collecte est interdit.



EMBALLAGES ET PAPIERS

TOUS AU TRI !

PLASTIQUE



Flacons et bouteilles en plastique (produits alimentaires, d'entretien ou d'hygiène)



Tous les sacs et sachets :

sacs de caisse, de congélation, de produits surgelés, de fromage râpé, de pain de mie, de bonbons, de chips.

Tous les films :

films alimentaires, blisters, films de protection des packs d'eau ou de lait, films à bulles.

Tous les autres emballages :

paquets de café, tubes, plaquettes de médicaments vides, pots de crème, papiers de bonbons.



? Un emballage est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention, leur acheminement et à assurer leur présentation.



CARTON



Cartons, cartonnettes, suremballages, boîtes à œufs en carton, cartons de pizza, boîtes de gâteaux, briques alimentaires.

METAL



Bouteilles métalliques, bombes aérosols, conserves, canettes, barquettes, feuilles d'aluminium.

MERCI ! Vidés
Avec bouchons
Non imbriqués
En vrac

UN DOUTE, UNE QUESTION :

05 61 82 63 74

WWW.HAUTSTOLOSANS.FR



EMBALLAGES ET PAPIERS

TOUS AU TRI !



Feuilles, enveloppes (même avec fenêtre), blocs notes, cahiers (même à spirale), journaux, magazines, catalogues, publicités

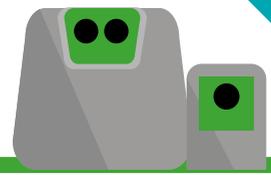
MERCI ! Séparer le film plastique des revues avant de les déposer l'un et l'autre dans le conteneur jaune



1 stop pub = **-12 kg**
d'imprimés non sollicités par personne et par an

Stop-pub disponible gratuitement en Mairie ou à la Communauté de communes

EMBALLAGES EN VERRE



| Pots, bocaux, bouteilles, flacons de parfum



Vaisselle, miroirs, vitres, vases, ...



Ampoules



> à déposer dans les bornes situées à l'entrée des magasins qui les vendent ou en déchèterie

MERCI !

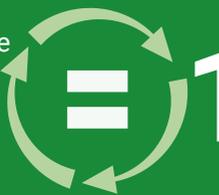
Vidés, inutile de les laver

Sans leurs bouchons en liège,

Mettre les couvercles métalliques et en plastique dans le conteneur jaune

Déposer entre 8h et 21h (pour la tranquillité du voisinage)

1 bouteille triée



1 nouvelle bouteille fabriquée

LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI



DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

Le compostage : C'est **-30%** de déchets dans nos poubelles et un engrais 100% naturel et gratuit

- Épluchures de fruits et de légumes (y compris pelures d'oignons, d'ail, d'agrumes) et leurs noyaux, pépins, coquilles (noix, noisettes, pistaches)
- Fruits et légumes immangeables, crus ou cuits
- Fanes de légumes
- Coquilles d'œufs écrasées
- Filtres et marc de café ou en dosette papier
- Thés et infusions en vrac ou en sachet papier
- Rouleaux et feuilles de papier essuie-tout, serviettes en papier, boîtes à œufs
- Feuilles mortes
- Fleurs fanées
- Branchages de petite taille
- Broyat, copeaux de bois



Pour en savoir plus sur le compostage, je télécharge le guide du compostage au jardin sur



➤ www.hautstolons.fr/compostage

VÊTEMENTS ET TEXTILES

Le marché du vêtement d'occasion est en plein essor (applications mobiles de revente, collecte par certaines enseignes contre un bon d'achat, vide grenier, friperie). Les bornes de collecte du Relais, acteur incontournable de la valorisation des textiles et accessoires, permettent de collecter :



- Vêtements, foulards, écharpes, bonnets, maillots, sous-vêtements, collants, cravates, chaussettes
- Linge de maison : serviettes, draps, nappes, torchons
- Chaussures
- Petite maroquinerie (sacs à main, ceintures)

Selon leur état, les textiles et chaussures collectés, seront re-portés ou recyclés :

- les articles en bon état seront revendus en boutique de seconde main, en France ou à l'export
- les articles en moins bon état seront transformés en nouvelles matières : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie, composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique



MERCI !

Même usés ou déchirés
Propres et secs
Dans un sac de 30l bien fermé
Chaussures attachées par paires



Pour trouver la borne la plus proche :

<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

DÉCHETS SPÉCIAUX

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Ils sont à déposer dans les bornes situées à l'entrée des magasins qui les vendent ou en déchèterie.



Téléphones, grille-pains, sèche-cheveux, cartouches d'imprimante, piles, ampoules, ordinateurs, perceuses, congélateurs, consoles de jeux, ...

Je trouve le professionnel qu'il me faut pour acheter d'occasion, réparer, donner, revendre... : longuevieauxobjets.gouv.fr



Les magasins ont l'obligation légale de reprendre gratuitement votre ancien appareil lors de l'achat d'un appareil neuf.

MÉDICAMENTS

Emballages vides, boîtes en carton et notices des médicaments sont à mettre dans le bac de tri. Seuls les emballages non vides qui sont directement en contact avec les médicaments sont à rapporter en pharmacie (et pas forcément celle où ils ont été délivrés), qui ont l'obligation de reprendre tous les médicaments qu'ils soient périmés ou non. Il est très important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les toilettes, car ce sont des produits à base de substances chimiques actives qui peuvent polluer l'environnement.

BOUTEILLES GAZ

Avec ou sans bulletin de consignation, vous pouvez ramener votre bouteille de gaz sans frais de reprise sur un point de vente de la marque de votre bouteille.



Consignes et lieux de dépôts :

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/dechets/faire-dechets>

En tant que particuliers, les habitants du territoire ont accès gratuitement aux déchèteries gérées par Decoset.

(jours et horaires au 30.10.2022)

CADOURS

Route de Puysegur
Ouvverte le mercredi,
vendredi et le samedi
de 9h30 à 12h et de
13h30 à 18h,
le dimanche de 9h30 à
12h,
fermée lundi, mardi et
les jours fériés

CORNEBARRIEU

Chemin Saint-James
Ouvverte du lundi au
vendredi
9h30-12h et 13h30-18h
Le samedi et le
dimanche 10h-18h
fermée le jeudi et les
jours fériés

GRENADE

Route de Saint-Cézert
Ouvverte du lundi au
dimanche
de 9h30-12h et 13h30-
18h
fermée le mardi et les
jours fériés



DÉCHETS ACCEPTÉS :

- Gravats et inertes
- Déchets végétaux : feuilles, tontes, tailles, branchages
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Métaux
- Cartons
- Verre
- Emballages en plastique
- Huile de vidange
- Batteries usagées, piles et ampoules
- Peintures, solvants
- Bois
- Éléments d'ameublement
- Papiers, journaux, revues



DÉCHETS REFUSÉS :

- Déchets professionnels et assimilés
- Ordures ménagères et déchets putrescibles
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux,
- Déchets anatomiques
- Médicaments
- Amiante
- Cadavres d'animaux
- Produits explosifs ou radioactifs
- Véhicules ou bateaux hors d'usage
- Pneus
- Produits pyrotechniques (fusées à main, fumigènes, etc.)
- Bouteilles de gaz, bouteilles sous pression (plongée, oxygène, etc.)
- Extincteurs
- Terre

HORAIRE, ACCÈS, RÈGLEMENT

Retrouvez toutes les infos sur
www.decocet.fr



ORDURES MÉNAGÈRES



Les ordures ménagères sont les déchets que les foyers produisent et qui ne peuvent pas être triés ou recyclés dans les autres filières.

Attention ! Tous les emballages en plastique se trient **MAIS** tous les objets en plastique ne peuvent pas encore être recyclés ou valorisés.

C'est le cas des boites de conservation, des cintres, des cache-pots... qui sont à jeter avec les ordures ménagères.

C'est également le cas d'autres objets pour lesquels il n'existe pas aujourd'hui de solution de tri : les CD, albums photos plastifiés, la vaisselle cassée, les produits d'hygiène (couches, cotons, cotons tige, rasoirs jetables, brosses à dents ou à cheveux, pinces...)



En sac,
bien fermé



Déposer des sacs poubelles au pied des bacs ou bornes de collecte est interdit

MERCI ! Mouchoirs, gants, lingettes et masques à usage unique, sont à jeter avec les ordures ménagères. **JAMAIS DANS LE BAC DE TRI !**

POUR ALLER PLUS LOIN

JE LE TRIE OU JE LE JETTE ?

Téléchargez gratuitement l'application « GUIDE DU TRI »
ou rendez-vous sur www.consignesdetri.fr



WWW.CONSIGNEDETRI.FR 



Le Guide du tri est aussi présent dans l'application IntraMuros.

Le service de gestion des déchets y publie régulièrement des actus et infos pratiques.



ET ON N'OUBLIE PAS :



**Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !
Je réutilise, donne ou répare plutôt que de jeter.**



CITEO



UN DOUTE , UNE QUESTION ?

**SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Tél : 05 61 82 63 74

Courriel : service-dechets@hautstolosans.fr

Rendez-vous sur :

WWW.HAUTSTOLOSANS.FR